

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2874

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« La Nation assigne au système de retraite l'objectif d'une plus grande équité entre les régimes de retraite légalement obligatoires. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre l'équité du système de retraite au niveau de la solidarité intragénérationnelle.